

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2017090007</i>	<i>27/04/2020</i>

Référence de la décision : A/CT/2020-04-089

Prorogation de l'agrément de l'organisme chargé des examens Fer Expert :

A été prorogé, pour une durée de trois ans, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cette prorogation est valable jusqu'au 12 janvier 2023.